

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CP/2013/25 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités  
- 2345  
Partenariat pluriannuel 2013-2015 avec la Fédération des  
producteurs de fruits du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la mise en oeuvre d'un partenariat pluriannuel 2013-2015 avec la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin en vue du maintien et de la préservation des vergers traditionnels à hautes-tiges dans le Bas-Rhin, sous réserve d'un engagement de l'opération par programme annuel
- décide de contribuer au financement de ce programme selon les modalités suivantes :
  - . au titre de la plantation d'arbres, pour un montant maximum de 32 760 €, soit 10 920 € par an, sachant que la participation par arbre est fixée à 50 % du prix de l'arbre, soit une subvention de 15 € maximum par arbre
  - . au titre du fonctionnement, pour un montant de 45 000 €, soit 15 000 € par an.

Elle approuve par ailleurs la convention d'objectifs 2013-2015 et la convention financière 2013 à intervenir entre la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin et le Département, et autorise son président à signer ces deux conventions.

**Non participation au vote** : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-73933-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13